

CONVOCACTION	AFFICHAGE
16/04/2026	16/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Etaient présents : MM. Et Mmes

CAMBRAY Cédric	maire
PAROUTAUD DELARUE Maria	1^{ère} adjointe
IMBERDIS Jacky	2^{ème} adjoint
RIGODON Fabienne	3^{ème} adjointe
CECCALDI Dominique	4^{ème} adjoint
DEMAISON Yves	
ALCALAY-RIOUX Fabienne	
HUGON Fabrice	
MOUGIN Annabelle	
SERRE Pierre-Louis	
DELARUE Mya	
FAURE Joëlle	
HERITIER Roland	
MONTALBANO Isabelle	

Absents

DAMON Alice Procuration à Mme RIGODON Fabienne

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Paroutaud Delarue Maria est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 ;*
- *Vote des taxes ;*
- *Budget Primitif 2025 ;*
- *Désignation de représentants organismes extérieurs*
- *Modification du tableau des effectifs*
- *Commission de contrôle des listes électorales*
- *Commission communale des impôts directs*
- *Recrutement secrétaire administrative*
- *La Belle Rouge*

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Madame Isabelle MONTALBANO formule deux remarques :

- la secrétaire de séance a bien été désignée en début de séance mais son nom a été omis dans le procès-verbal.
- Concernant les délégations de fonctions et de signatures du maire aux adjoints, les trois élus de l'opposition se sont abstenus pour les quatre premiers adjoints et prononcés favorablement pour la délégation à M. Yves Demaison.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA COMMUNALES

Commission travaux et urbanisme

M. Hugon Fabrice

La commission s'est attachée à faire le tour de tous les bâtiments communaux identifiés comme urgents.

- Appartements loués par le CADA : état très correct. Ils sont entretenus en partie par l'association Détours. Un dégât des eaux (fuite d'une canalisation) dans un appartement donnant lieu à une déclaration à l'assurance.
- Ancien bâtiment du centre de loisirs : la réparation de la toiture a fait l'objet de demandes de subventions. L'artisan pourra intervenir début 2027.
- le dispositif pompe à chaleur qui empiète sur l'espace public rue Henri Pourrat, après concertation avec le propriétaire, va être déplacé.
- Ancienne gendarmerie : bâtiment qui va nécessiter beaucoup de travaux d'entretien : électricité, cage d'escalier.... La commission y prévoit sa prochaine visite.
- Accès handicapé de l'Eglise : à traiter rapidement.
- La poste : appartement en très bon état. Manque d'isolation.

Commission communication

Mme Mougin Annabelle

La commission ne s'est pas encore réunie. Pour l'instant juste prise de contact avec les associations et récolte d'information.

Commission scolaire

Le dernier conseil d'école s'est réuni le 2 avril 2026

L'aménagement d'un WC à l'étage a été apprécié.

Par contre quelques points sur lesquels il faudrait travailler ont également été abordés :

- cloison dans la classe de maternelle qui empêche la surveillance des petits quand ils jouent.
- le rétrécissement de la cour de l'école qui enlève des possibilités de jeux.
- la salle de sieste qui sert également de salle de garderie. Salle trop petite certains jours en début de garderie.
- revêtement sol et mur de la classe de maternelle
- Balcon à reprendre et à mettre en sécurité : morceaux qui tombent
- eau non potable
- pas d'accès à la fibre
- tuyau d'évacuation de fumée de la chaudière trop proche de la fenêtre de la salle de classe : fumée qui passe par la fenêtre.

Projets : une fresque va être peinte sur la palissade de la façade

Projet forêt pédagogique

Rentrée 2026 : 8 arrivées en petite section

Les étudiants de l'école du design vont réaliser une étude et émettre des propositions pour le réaménagement de la cour de l'école et de la garderie.

Commission association

Mme Delarue Mya

Une réunion rassemblant les associations a eu lieu le 19 avril 2026

Deux nouvelles associations :

- donner c'est jouer (Christian Léone) : organise un Noël solidaire et une bourse aux jouets.

- Le cercle des mains tendues : financer l'achat de matériel médical par l'organisation de manifestations (spectacles)

Perspectives :

- réunion de préparation de la Patromale 2026
- redynamiser le marché
- établir en amont avec les associations un calendrier des manifestations se déroulant sur St Amant afin d'éviter des doublons.
- éditer une liste du matériel détenu par les différentes associations et qui pourrait être mutualisé.

Mme Delarue Mya s'est également rendue à l'AG de Ciné Parc. Elle fera partie de la commission de programmation.

Commission collège

M. Cambray Cédric

Rencontre avec M. Roquetanière de l'ADHUME : ils ont effectué un audit énergétique de la commune. Il en ressort que le collège engendre une consommation énergétique excessive par rapport à son utilisation actuelle due à la vétusté de la chaudière et l'impossibilité en l'état actuel de sectoriser. Actuellement une étude financée par Banque des Territoires et associant l'adhume, le Parc Régional et la société Espélia est en cours. Son objectif : faire une proposition de sanctuarisation de zones pour permettre une utilisation plus cohérente du bâtiment.

Constat le plus critique : il faut réaliser des mises aux normes (PMR, ERP...)

La commission doit réfléchir sur un projet global et pérenne. Il faudra un engagement des différents acteurs sur le long terme pour que la commune puisse prétendre à des subventions (CF sous-préfète). Il faudrait également trouver des partenaires qui prendraient en charge une partie des travaux nécessaires à leur implantation. Des contacts ont déjà été pris dans ce sens.

Commission voirie

M. Demaison Yves

La commission voirie dresse un état des lieux.

Travaux à prévoir :

- Devant la maison de retraite
- Entrée du lotissement Le clos des sœurs
- Chemin des Soudades
- Le Malmontat
- Barbaliche : entrée du village à refaire
- Champ du râteau

Commission patrimoine

M. Ceccaldi Dominique

La commission s'est rendue sur 4 sites :

- **Le monument aux morts** : des travaux de nettoyage et de petit entretien sont à réaliser
- **L'Eglise** : un campanaire avait dressé un état des cloches, 3 sur 5 ne fonctionnent plus et les autres que par tintement. Le plancher de la salle de l'ancien mécanisme des cloches est entièrement à refaire. Il est dangereux d'y pénétrer.

L'expert préconise que soit réalisée de façon prioritaire la fermeture complète des ouvertures de la chambre des cloches par la pose de lames d'abat-son en partie haute de ces ouvertures.

Cela éviterait que les eaux pluviales entrent par le clocher et attaquent tant les pièces en bois que celles métalliques et permettraient aussi que différents volatiles ne pénètrent dans l'édifice.

M. Chassaing avait fait intervenir l'entreprise Geneste, entreprise de maçonnerie agréée par les Bâtiments de France.

Cette entreprise doit envoyer un devis des travaux les plus urgents pour éviter que l'édifice ne s'abîme encore plus.

Il a ainsi relevé des travaux à faire aussi à l'intérieur de l'église : sur la partie sud côté entrée de l'église où il y a des fissures à reprendre (voûtes et retable).

A l'extérieur : côté est et ouest (façade principale du clocher et chevet de l'église), des reprises sont à faire avec un travail de fond, côté nord, un arbre est enraciné dans les pierres et désolidarise le contrefort.

Côté sud (façade de la porte centrale), un cheneau est percé et l'eau qui ruisselle détruit les pierres.

Une relance auprès de l'entreprise a été faite pour avoir le devis et monter un dossier de subvention.

- Fontaine place de l'église

la fontaine n'est pas entretenue, de nombreuses fuites d'eau sont à déplorer. Les algues et mousses l'envahissent. L'herbe pousse autour. Une vidange est à faire avec nettoyage.

La « coiffe », sans doute un souvenir d'une festivité passée, est à enlever sur le haut de la fontaine.

Un devis est à demander pour colmater les fuites.

Il existe une place pour personnes handicapés juste à côté de la fontaine qui est utilisée, mais pas dans son objectif d'accessibilité. Faire respecter l'attribution de cette place aux seules personnes handicapées.

- La croix du cimetière

Un bras de la croix est tombé.

M. Chassaigne a fait faire un devis pour réparation. Deux devis ont été établis le 15 décembre 2025 par Franck Lassale, tailleur de pierres à Saint-Martin-des Olmes qui a rénové la fontaine place des Minimes à Ambert.

Le premier est d'un montant de 4.800 euros pour refaire le bras du croisillon et l'autre pour réaliser la croix à l'identique d'un montant de 12.750 euros.

Un courrier a été adressé par le maire à la DRAC pour connaître leur éventuelle participation.

Il convient de parler de ce dossier avec Mme Cros Conservatrice Patrimoine pour voir si nous pouvons avoir une subvention qui couvrirait la réparation à l'identique de cette croix.

La commission va demander par ailleurs si l'association SOS Calvaire pourrait intervenir et dans quelles conditions.

La commission souhaite aussi faire un recensement des croix situées sur le territoire de la commune (Didier Dailloux recherche le dossier d'un étudiant qui a effectué ce travail dans un rapport de soutenance de mémoire). L'idée serait de proposer ensuite un chemin-randonnée-croix.

La commission souhaiterait aussi recenser tous les lavoirs, fours, bacs ou petites fontaines et voir ceux ou celles qui sont publics.

Le travail sera effectué à partir du cadastre.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Délibération n° 2026_04_001

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

FIXE les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,64 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,28 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 11,89 %

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

BUDGET 24000 : BUDGET GENERAL

Preliminaires de Monsieur le Maire avant la présentation des différents budgets

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la situation financière de la commune à partir des chiffres communiqués par le Conseiller aux Décideurs Locaux dans son analyse financière de la commune.

Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution	2024/2025	2021/2025
Produits réels de fonctionnement	584 076	611 527	602 393	592 925	608 290		2,6 %	7,6 %
Charges réelles de fonctionnement	463 001	487 775	517 751	583 630	592 794		1,6 %	28,0 %
Capacité d'autofinancement brute	101 075	123 752	84 642	9 295	15 497		66,7 %	-84,7 %
Capacité d'autofinancement nette	50 458	44 060	-124 347	-17 812	-9 257		48,0 %	-
Dépenses d'équipement	192 780	572 881	149 981	140 094	73 015		-47,9 %	-62,1 %
Dettes financières	621 807	541 973	332 180	304 626	280 239		-8,0 %	-54,9 %
Fonds de roulement	265 077	68 715	154 232	72 027	45 667		-36,6 %	-82,8 %
Trésorerie	289 148	115 279	240 900	122 583	102 782		-16,2 %	-64,5 %

REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 122	1 038	937	913
Charges réelles de fonctionnement	1 094	832	738	736
Capacité d'autofinancement brute	29	206	199	177
Capacité d'autofinancement nette	-17	119	113	104
Dépenses d'équipement	135	462	469	407
Dettes financières	517	657	677	548
Fonds de roulement	84	326	489	542
Trésorerie	190	376	531	677

RATIOS

2025	Commune	Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	47,23 %	42,67 %	41,32 %	42,68 %
Taux d'épargne	2,55 %	19,82 %	21,27 %	19,37 %
Coefficient d'autofinancement courant	1,02	0,89	0,88	0,89
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0,46	0,63	0,72	0,60
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	18,08	3,19	3,40	3,10
Fonds de roulement en jours de charges réelles	28,12	142,94	242,20	268,66

Les subventions aux associations étant intégrées au budget général de la commune, il convient que le conseil municipal délibère sur les sommes attribuées à chacune.

Mme Delarue Mya présente aux membres du conseil municipal les sommes proposées et les critères retenus pour la répartition.

Trois associations n'ont pas sollicité de subvention cette année : le collectif les daronnes savinoises, Gaspard en Fête et l'amicale des chasseurs.

Délibération n° 2026_04_002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fixe le montant de subventions aux associations selon le tableau ci-après

Terres savinoises	325 €
Après l'école	400 €
Le petit ruisseau	275 €
Les serves	275 €
La spore fait vivre	325 €
Association des parents d'élèves	400 €
TOTAL	2 000,00 €

Délibération n° 2026_04_003

Mme Rigodon Fabienne présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 12

Contre : 3 (Mmes Faure, Montalbano et M. Héritier)

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2026 pour le budget 24 000 budget général comme suit.

Vote le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour la section fonctionnement et 7,5 % pour la section investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	32 263,02	70 695,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	44 410,00	53 945,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 47 967,88	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		124 640,90	124 640,90

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	718 787,77	663 586,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 55 201,77
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		718 787,77	718 787,77

TOTAL DU BUDGET (4)		843 428,67	843 428,67
---------------------	--	------------	------------

Mme Montalbano, au nom de la liste qu'elle représente émet les remarques suivantes :

- elle signale qu'elle n'a pu être présente qu'à la première réunion de la commission finances
- elle regrette que la commune fasse le choix de ne pas investir. Même en période de difficultés financières importantes, le recours à l'emprunt permet de financer les dépenses d'investissement d'une commune.

BUDGET 24500 : BUDGET ANIMATION TOURISTIQUE

Délibération n° 2026_04_004

Mme Rigodon Fabienne présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du budget animation touristique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2026 pour le budget 24500 budget animation touristique comme suit.

Vote le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour la section fonctionnement et 7,5 % pour la section investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	15 000,00	23 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 8 000,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		23 000,00	23 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	63 165,00	61 067,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 097,37
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		63 165,00	63 165,00
TOTAL DU BUDGET (4)		86 165,00	86 165,00

BUDGET 24400 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2026_04_005

Mme Rigodon Fabienne présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2026 pour le budget 24400 budget assainissement comme suit.

Vote le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour la section fonctionnement et 7,5 % pour la section investissement

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	51 807,07	30 964,00
	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 20 843,07
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	51 807,07	51 807,07
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	26 719,99	12 326,04
	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 14 393,95
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	26 719,99	26 719,99
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	78 527,06	78 527,06

BUDGET 28800 : BUDGET BOIS

Délibération n° 2026_04_006

Mme Rigodon Fabienne présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du budget bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2026 pour le budget 28800 budget bois comme suit.

Vote le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour la section fonctionnement et 7,5 % pour la section investissement.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	787,39	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 787,39
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		787,39	787,39

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	69 809,94	17 306,40
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 52 503,54
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		69 809,94	69 809,94

TOTAL DU BUDGET (4)		70 597,33	70 597,33
---------------------	--	-----------	-----------

DESIGNATION DE REPRESENTANTS ORGANISMES EXTERIEURS

Délibération n° 2026_04_007

Vu les élections municipales en date des 15 et 22 mars 2026,

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Energie Puy de Dôme (TE 63), à minima pour la compétence obligatoire,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au secteur intercommunal d'Energie d'Ambert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNE : les délégués du Conseil Municipal auprès de Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert tel que suit :

* Roland Héritier, titulaire

* Fabrice Hugon, suppléant

Délibération n° 2026_04_008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNE : M. Cédric CAMBRAY comme correspondant incendie et secours.

Délibération n° 2026_04_009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNE : Mme Maria PAROUTAUD DELARUE comme référente auprès du CLIC d'Ambert.

DESIGNE : M. Jacky IMBERDIS comme référent agricole.

Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

Délibération n° 2026_04_010

Sous la présidence du Maire, Cédric CAMBRAY, le Conseil Municipal propose les membres ci-après en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires	Suppléants
Maria PAROUTAUD	Roland HERITIER
Jacky IMBERDIS Jacky	Isabelle MONTALBANO
Fabienne RIGODON	Huguette CAMBRAY
Dominique CECCALDI	Sabine MATHAT
Yves DEMAISON Yves	Martine FOURCADE
Alice DAMON	Frédéric JULIÈ
Fabienne ALCALAY-RIOUX	Julien DAILLOUX
Fabrice HUGON	Dominique ROUX
Annabelle MOUGIN	Bertrand DAMON
Pierre-Louis SERRE	Sandrine MEIRA DO REGO
Mya DELARUE	Laurent BARBIER
Joëlle FAURE	Joëlle COMBRIS

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL SAVILOISIRS

Délibération n° 2026_04_011

Vu les élections municipales de 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune, actionnaire principale de la SPL Saviloisirs, au sein du conseil d'administration de la société.

Un représentant doit également être désigné pour siéger à l'assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne : Fabienne ALCALAY, Joëlle FAURE, Fabrice HUGON, Isabelle MONTALBANO, Fabienne RIGODON, Pierre-Louis SERRE, mandataires représentant la commune au conseil d'administration de la société.

Désigne Fabienne ALCALAY comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

Autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

Autorise Fabienne ALCALAY, à assurer la présidence du conseil d'administration dans le cas où le conseil d'administration désigne la commune de Saint-Amant-Roche-Savine à cette fonction.

Autorise Fabienne ALCALAY à occuper la fonction de Directeur Général de la société.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS NON COMPLET

Délibération n° 2026_04_012

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent qui occupe les fonctions d'agent administratif à temps non complet est embauché sur un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne sur un grade de rédacteur. Il est proposé au conseil municipal de nommer cet agent au grade de rédacteur afin qu'elle bénéficie du même déroulement de carrière dans les deux communes qui l'emploie.

Afin de nommer cet agent sur un grade de rédacteur, il est proposé de créer un emploi permanent d'agent administratif correspondant au grade de rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet à raison de 15/35^{ème}, à compter du 1er septembre 2026,

Le tableau des emplois sera modifié comme suit à compter du 1er juillet 2026,

Filière : administrative,

Cadre d'emplois : catégorie B,

Grade : rédacteur,

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la création d'un emploi d'agent administratif au grade de rédacteur à temps non complet à raison de 15/35^{ème}, à compter du 1er juillet 2026,

VALIDE le tableau des emplois proposé ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ainsi de signer toutes les pièces nécessaires à la nomination.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Délibération n°2026_04_013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Désigne : Monsieur Imberdis, titulaire

Madame Joëlle FAURE, suppléante

LA BELLE ROUGE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les raisons qui ont conduit à ne pas renouveler la convention avec La Belle Rouge cette année :

- * non-conformité des locaux de couchage en terme de sécurité incendie : les réparations devant être entreprises pour être en conformité ont un coût que la commune ne peut pas assumer cette année. Cette non-conformité existait déjà lors du transfert du bâtiment à la commune.

- * coûts indirects sur 1 mois d'occupation pour la commune trop importants au regard de la situation financière de la commune et de l'état de certains de ses biens.

- * période habituelle du Festival non compatible avec la période d'ouverture du GRETA.

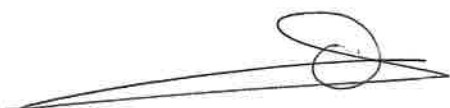
Les membres du bureau ont été régulièrement en contact avec les membres de la compagnie.

Ce point a donné lieu à des échanges assez vifs entre les membres du conseil municipal marquant un fort désaccord des membres de l'opposition quant à cette décision.

Les administrés présents à ce conseil municipal ont également pris part au débat.

LA SEANCE EST LEVEE A 23H00

La secrétaire de séance
Maria PAROUTAUD DELARUE



Le Maire
Cédric CAMBRAY

